

Les investissements publics permettent d'accroître la productivité et de stimuler la croissance économique, de contribuer au bien-être sociétal et d'apporter un soutien à long terme aux politiques publiques. Les dépenses publiques peuvent être assimilées à des investissements lorsqu'elles sont affectées à des actifs durables comme l'infrastructure des transports et de l'énergie, les établissements éducatifs et de santé, les systèmes informatiques et les systèmes de défense, ainsi qu'à des actifs immatériels comme la recherche-développement. Les investissements des administrations publiques incluent souvent des acquisitions permettant de mettre en œuvre des politiques à long terme, comme par exemple la mise en place d'une infrastructure adaptée aux énergies vertes pour promouvoir un développement durable.

Dans la zone OCDE, les dépenses d'investissement des administrations publiques ont atteint en moyenne 3.4 % du PIB en 2021, avec une fourchette allant de 6.6 % (et 6.9 % pour 2022) en Hongrie à 1.7 % au Mexique. Entre 2019 et 2021, les investissements ont augmenté dans 22 pays sur 38, en moyenne de 0.1 p.p par rapport au PIB. Les hausses les plus importantes ont été relevées en Grèce (+1.2 p.p.), au Portugal (+0.9 p.p.), en Slovaquie (+0.8 p.p.) et en Islande (+0.7 p.p.). En 2022, les investissements publics représentaient 3.3 % du PIB dans les pays de l'OCDE-UE. Dans neuf de ces pays plus le Canada, ces investissements ont marqué une progression entre 2021 et 2022. La plus forte hausse a eu lieu en Slovaquie (+0.7 p.p.) (graphique 11.14). En 2021, les investissements des administrations publiques représentaient en moyenne 15 % du total des investissements dans la zone OCDE (graphique G.6.8 en ligne).

La part des investissements par rapport aux dépenses totales des administrations publiques donne une idée de l'importance relative de la formation de capital dans le total des dépenses. De 8.1 % en 2019, elle est passée à 7.4 % en moyenne en 2021. Au cours de la même période, la part de ces investissements a par ailleurs fortement baissé en Israël et en Colombie (respectivement -3.5 p.p. et -2.8 p.p.). Elle a en revanche progressé entre 2021 et 2022 dans 22 des 26 pays possédant des données pour les deux années. Les hausses les plus fortes ont été relevées en Slovaquie (2.4 p.p.), au Canada (1.5 p.p.), en Autriche (1.4 p.p.) ainsi qu'en Irlande et en République slovaque (1.0 p.p. dans les deux cas) (graphique 11.15).

La ventilation des dépenses d'investissement entre les niveaux d'administration est très variable et présente de grandes différences entre les États fédéraux et unitaires. En 2021, 42.6 % en moyenne des investissements publics réalisés dans la zone OCDE étaient le fait de l'administration centrale, 28.5 % des administrations d'États fédérés et 28.3 % des administrations locales. Dans 23 des 37 pays de l'OCDE, plus de la moitié des investissements publics étaient effectués par l'administration centrale. De manière générale, dans les États non fédéraux, les investissements publics sont engagés majoritairement par l'administration centrale, comme par exemple au Chili (88.6 %), en Turquie (86.9 %), en Hongrie (79.8 %) et au Royaume-Uni (71.2 %). En revanche, dans les États très décentralisés ou fédéraux, ils sont réalisés principalement par les administrations d'États fédérés et, dans une moindre mesure, par les administrations locales. À titre d'exemples, au Canada, les pourcentages sont de 4.9 % pour l'administration centrale, 54.1 % pour les administrations d'États fédérés et 41.0 % pour les administrations locales ; en Belgique, ils sont respectivement de 23.5 %, 51.8 % et 24.1 % ; enfin, au Mexique, ils sont de 29.4 %, 39.4 % et 28.2 %. Entre 2021 et 2022, la part des investissements publics effectués par l'administration centrale s'est accrue dans 17 des 26 pays de l'OCDE pour lesquels des données étaient disponibles (graphique 11.16).

#### Méthodologie et définitions

Les données sont tirées de la base de données des Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux, qui sont établies conformément au *Système de comptabilité nationale* (SCN) ; ce dernier constitue un ensemble de concepts, de définitions, de nomenclatures et de règles approuvés au plan international en matière de comptabilité nationale. Le cadre du SCN 2008 a été mis en œuvre par tous les pays de l'OCDE (voir l'annexe C). Les dépenses d'investissement des administrations publiques comprennent la formation brute de capital et les acquisitions, moins les cessions d'actifs non financiers non produits. La formation brute de capital fixe (également appelée investissement fixe) est la principale composante de l'investissement. Du point de vue des administrations publiques, elle désigne principalement l'infrastructure des transports, mais inclut aussi les immeubles de bureau, les logements, les établissements scolaires et les hôpitaux. Dans le cadre du SCN 2008, l'investissement fixe inclut également les dépenses de recherche-développement. Les investissements publics additionnés aux transferts en capital forment la catégorie des dépenses publiques en capital. Les administrations publiques se composent de l'administration centrale, des administrations d'États fédérés, des administrations locales et des administrations de sécurité sociale. Les administrations d'États fédérés n'existent que dans les neuf pays de l'OCDE dotés d'une structure fédérale : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, l'Espagne (pays considéré comme quasi fédéral), les États-Unis, le Mexique et la Suisse.

#### Pour en savoir plus

OCDE (2022), « Policy guidance on market practices to strengthen ESG investing and finance a climate transition », *OECD Business and Finance Policy Papers*, n° 13, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/2c5b535c-en>.

OCDE (2019), *Effective Multi-level Public Investment: OECD Principles in Action*, OCDE, Paris, [www.oecd.org/effective-public-investment-toolkit/Full\\_report\\_Effective\\_Public\\_Investment.pdf](http://www.oecd.org/effective-public-investment-toolkit/Full_report_Effective_Public_Investment.pdf).

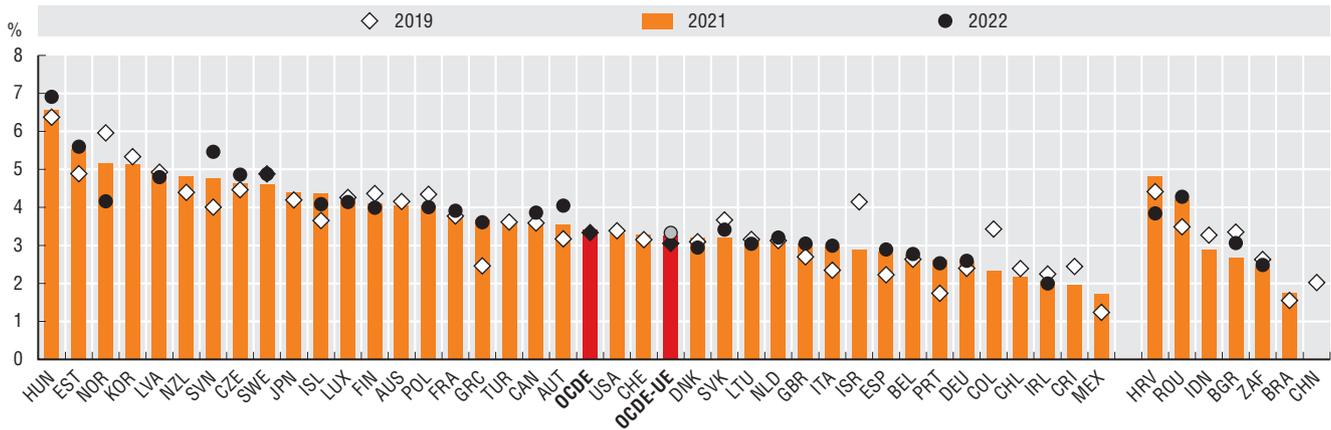
#### Notes relatives aux graphiques

11.14. et 11.5. Les données sur le Chili et Turquie ne sont pas prises en compte dans la moyenne de la zone OCDE. Les données sur Turquie, le Brésil et l'Indonésie portent sur 2020, et non 2021.

11.16. Les données concernant la Colombie ne sont pas disponibles. Les données sur le Chili et Turquie ne sont pas prises en compte dans la moyenne de la zone OCDE. Pour l'Australie et les États-Unis, les administrations locales sont comptabilisées dans la catégorie des administrations d'États fédérés. L'Australie n'a pas de régime public d'assurance sociale. Les administrations de sécurité sociale sont classées dans la catégorie de l'administration centrale pour les États-Unis, la Norvège, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni. Les données sur Turquie et l'Indonésie portent sur 2020, et non 2021.

G.6.8 (Investissements des administrations publiques en pourcentage de l'investissement total, 2019 et 2021) et le graphique G.6.9 (Composition de l'investissement des administrations publiques par fonction, 2021) sont disponibles en ligne dans l'annexe G.

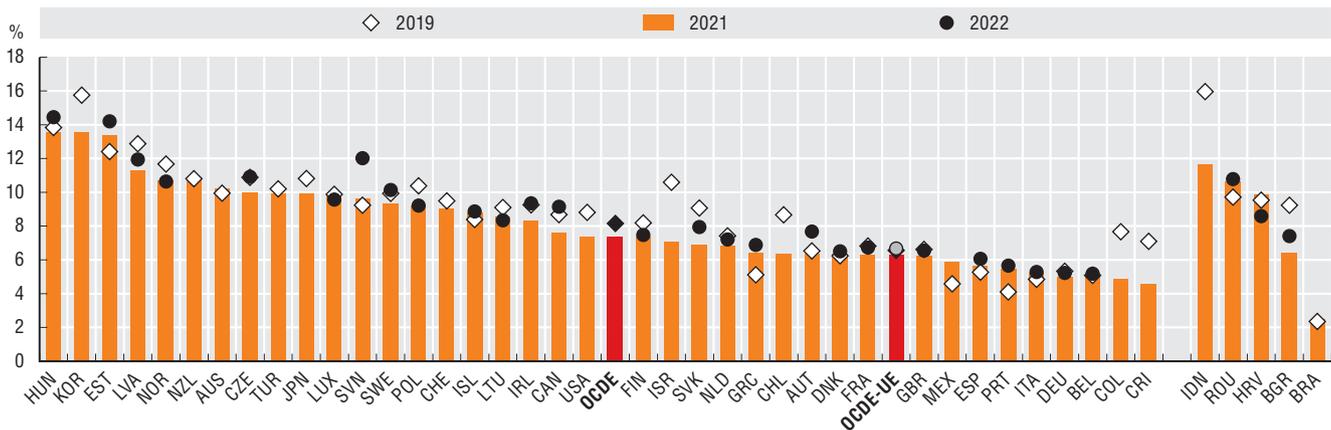
### 11.14. Investissements des administrations publiques en pourcentage du PIB, 2019, 2021 et 2022



Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink <https://stat.link/fz7xnj>

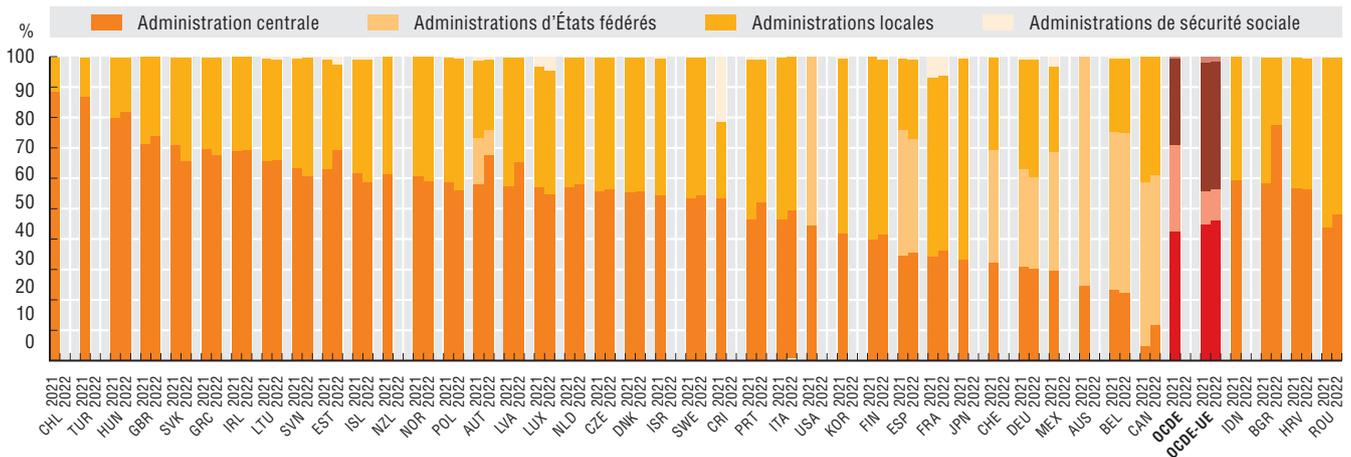
### 11.15. Investissements des administrations publiques en pourcentage des dépenses totales des administrations publiques, 2019, 2021 et 2022



Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink <https://stat.link/4l5e8x>

### 11.16. Ventilation des dépenses d'investissement entre les niveaux d'administration, 2021 et 2022



Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink <https://stat.link/xkoz25>



Extrait de :  
**Government at a Glance 2023**

Accéder à cette publication :  
<https://doi.org/10.1787/3d5c5d31-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2023), « Dépenses d'investissement des administrations publiques », dans *Government at a Glance 2023*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/7fa33c94-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :  
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.